



En attente de licenciement

Par stephanie

Mon entreprise déménage à la fin de ce mois ci hors de l'ile de france (la ou nous somme actuellement). La clause de mobilité de mon contrat s'arrete a l'ile de france, j'ai donc refuser de suivre l'entreprise.

En conséquence celle ci propose un licenciement économique.

Cependant à ce jour je n'ai toujours pas eu d'entretien préalable au licenciement. Sachant que l'entreprise dénémage à la fin du mois, je ne pourrai plus aller travailler.

Ma question est:

Est ce que je continue à être payer en attendant mon entretien de licenciement?

Merci pour vos réponses